Votre talent
au service
de la ville

Chef ou Cheffe de Divisions - bâtiments & parcs et environnement

Type d'emploi: Permanent, Temps plein
Région: Victoriaville
Emplacement:
No de requête: 00676
No de concours: 2025-81
Nombre d'embauches prévues: 1

Victoriaville FIÈREMENT DURABLE

Vos fonctions

Sous l'autorité du directeur du Service des travaux publics, la personne titulaire de ce poste est responsable du bon fonctionnement des opérations reliées à ses Divisions. Elle voit à la planification des opérations d'entretien des bâtiments, des parcs et de l'environnement. Elle dirige l'équipe des contremaîtres des Divisions bâtiments & parcs et environnement.

- Planifier, gérer les projets et appels d'offres relevant de ses Divisions;
- Planifier, coordonner et contrôler le budget des Divisions placées sous sa responsabilité;
- Recommander à son supérieur les politiques, les mesures et les procédures susceptibles d'améliorer l'efficacité du Service;
- Assurer l'exécution des activités de ses Divisions en termes de qualité et d'efficacité;
- Remplacer son supérieur lors d'absences de ce dernier et effectuer toutes les tâches dévolues à ce poste;
- Planifier, diriger et contrôler les activités reliées à ses Divisions;
- Appliquer les politiques, directives, normes, règles et procédures en usage au Service et à la Ville;
- Recevoir les plaintes reliées aux Divisions sous sa responsabilité, apporter des corrections, à défaut, informer son supérieur;
- Assister son supérieur dans la préparation des estimations pour les règlements d'emprunts des projets exigeant une expertise relevant du Service;
- Voir à l'application de la convention collective et du Protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué en vigueur et assurer un bon climat de travail au sein des employés du Service;
- Assurer la disponibilité du matériel et des équipements d'appoint, selon les besoins;
- Participer à la sélection, à l'évaluation du personnel de ses Divisions, voir également à la motivation, à la formation et à l'entraînement du personnel et superviser le personnel;
- Exécuter toute autre tâche connexe à son travail et demandée par son supérieur.

Votre salaire

- Selon le Protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué en vigueur - Minimum 96 173 $ / an - Maximum 120 216 $ / an

Votre horaire

- 40 heures par semaine
- Horaire été : 4 jours de 10 heures

Exigences et particularités

- Détenir un BAC en génie. Toute autre formation ou expérience pertinente pourra être considérée comme équivalente;

- Posséder un minimum de sept (7) années d'expérience en génie, de préférence en milieu municipal.

** Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.*